



**Commission des Compétitions Jeunes et Seniors**  
**SAISON 2021/2022**

**PROCÈS-VERBAL n°13**

---

**Réunion du : mardi 12 octobre 2021**

---

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour les Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

\*\*\*\*\*

**COUPE DE FRANCE – 5ème TOUR**

**24082808 : TRAPPES ES 1 / TORCY PVM US 1 du 17/10/2021**

Demande de changement de date et d'horaire.

Cette rencontre aura lieu le samedi 16 octobre 2021 à 18h00, sur le stade Gilbert CHANSAC 1 à TRAPPES.  
Accord des 2 clubs.

**Accord de la Commission.**

**24082756 : MACCABI PARIS UJA 1 CERGY PONTOISE FC 1 du 17/10/2021**

Demande de changement d'horaire.

Cette rencontre aura lieu le dimanche 17 octobre 2021 à 15h, sur le complexe sportif Alain Mimoun à PARIS 12<sup>ème</sup>.

Accord des 2 clubs.

**Accord de la Commission.**

**24082763 : POISSY AS 1 / STE GENEVIEVE SP. 1 du 17/10/2021**

Demande de changement de date et d'horaire.

Cette rencontre aura lieu le samedi 16 octobre 2021 à 18h00, sur le stade Léo LAGRANGE 1 à POISSY.  
Accord des 2 clubs.

**Accord de la Commission.**

**24082743 : FC 93 BOBIGNY B.G. 1 / IVRY US 1 du 17/10/2021**

Demande de changement de date et d'horaire.

Cette rencontre aura lieu le samedi 16 octobre 2021 à 18h00, sur le stade Auguste DELAUNE 1 à BOBIGNY.

Accord des 2 clubs.

Accord de la Commission.

### **COUPE DE FRANCE – 6ème TOUR**

Le tirage au sort du 6<sup>ème</sup> tour de Coupe de France **se tiendra au siège de la Ligue de Paris I.D.F.** (en présentiel), le mardi 19 octobre 2021 à 18h00.

Les clubs qualifiés pour le 6<sup>ème</sup> tour de la Coupe de France sont invités à venir à assister au tirage.

### **SENIORS – COUPE DE PARIS – CREDIT MUTUEL I.D.F.**

#### **2<sup>ème</sup> Tour**

#### **24100890 : SEIZIEME ES 1 / VILLEJUIF US 1 du 17/10/2021**

Demande de changement d'horaire et de terrain.

Cette rencontre aura lieu le dimanche 17 octobre 2021 à 15h00, sur le stade de l'Hippodrome d'Auteuil à Paris 16<sup>ème</sup>.

**Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de VILLEJUIF US.**

#### **24081431 : SAINT MAUR F. MASC VGA 1 / NOISY LE GRAND FC 1 du 17/10/2021**

Demande de changement d'horaire.

Cette rencontre aura lieu le dimanche 17 octobre 2021 à 15h00, sur le stade des Corneilles à ST MAUR DES FOSSES.

**Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de NOISY LE GRAND FC.**

### **CHAMPIONNAT SENIORS**

#### **23392759 : COURCOURONNES FC 1 / STE GENEVIEVE SP. 2 du 10/10/2021 (R2/B)**

La Commission,

Après avoir pris connaissance de la feuille de match et du courriel de COURCOURONNES FC,

**. demande un rapport à l'arbitre officiel et au club de STE GENEVIEVE SP. sur les conditions dans lesquelles le contrôle du pass sanitaire a eu lieu avant le match, pour sa réunion du mardi 19 octobre 2021.**

#### **23392764 : FRANCONVILLE FC 1 / COURCOURONNES FC 1 du 24/10/2021 (R2/B)**

Demande d'inversion de match de FRANCONVILLE FC, en raison d'une manifestation sur les installations à cette date.

La Commission demande au club de bien vouloir lui fournir une attestation de la mairie indiquant cette indisponibilité.

**Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de COURCOURONNES.**

### **U20 - CHAMPIONNAT**

#### **23431755 : VILLEMOMBLE SPORTS 20 / BLANC MESNIL SF 20 du 24/10/2021 (Elite 2/A)**

Courriel de VILLEMOMBLE SPORTS demandant d'avancer le match au 23/10/2021 à 14h au stade Claude Ripert à VILLEMOMBLE.

**Accord de la Commission sous réserve de l'accord de BLANC MESNIL SF.**

#### **23785170 : JEUNESSE ETAMPOISE 20 / BRETIGNY FCS 20 du 10/10/2021 (Elite 3/C)**

Après lecture de la FMI,

**La Commission enregistre le forfait non avisé de JEUNESSE ETAMPOISE (1<sup>er</sup> forfait).**

**23785178 : ALLIANCE 77 20 / RIS ORANGIS US 20 du 24/10/2021 (Elite 3/C)**

Courriel d'ALLIANCE 77 demandant d'avancer le match au 17/10/2021 à 13h.

**Accord de la Commission sous réserve de l'accord de RIS ORANGIS.**

**23760909 : LUTH SC 20 / CELLOIS CS 20 du 10/10/2021 (Elite 3/D)**

Courriel du club de CELLOIS CS relatant des faits s'étant dérouler avant le match.

**La Commission demande à l'arbitre officiel et au club de LUTH SC un rapport dans lesquelles le contrôle du pass sanitaire a eu lieu avant le match, pour sa réunion du mardi 19 octobre 2021.**

**U20 – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL I.D.F.****24086134 : NANTERRE ES 20 / BRETIGNY FCS 20 du 17/10/2021**

Courriel du club de NANTERRE ES demandant d'avancer le match au 16/10/2021 à 18h.

**Accord de la Commission sous réserve de l'accord de BRETIGNY FCS.**

**- COUPE GAMBARDELLA - CREDIT AGRICOLE -****3<sup>ème</sup> Tour****24082229 : SAINT OUEN L'AUMONE AS / AULNAY CSL du 17/10/2021**

Demande de changement d'horaire.

Cette rencontre aura lieu à 15h00.

**Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de AULNAY CSL.**

**24082221 : ORSAY BURES FC / JEUNES AUBERVILLIERS du 17/10/2021**

Demande de changement d'horaire.

Cette rencontre aura lieu à 16h00.

**Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de JEUNESSE AUBERVILLIERS AS.**

**24082199 : MANTOIS 78 FC / NANTERRE ES du 17/10/2021**

Demande de changement d'horaire.

Cette rencontre aura lieu à 15h00.

**Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de NANTERRE ES.**

**U16 – COUPE DE PARIS – CREDIT MUTUEL I.D.F.****32<sup>èmes</sup> de Finale.****224082046: BUSSY ST GEORGES FC / SARCELLES AAS du 17/10/2021**

Demande de changement d'horaire.

Cette rencontre aura lieu à 13h00.

**Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de SARCELLES AAS.**

**224082086 : JOINVILLE RC / ETAMPES FC du 17/10/2021**

Demande de changement d'horaire.

Cette rencontre aura lieu à 13h00.

**Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit d'ETAMPES FC.**

**224082043 : CLAYE SOUILLY S. / PAYS FONTAINEBLEAU RC du 17/10/2021**

Demande de changement d'horaire.

Cette rencontre aura lieu à 12h30.

**Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de PAYS FONTAINEBLEAU RC.**

**224082082 : MANTOIS 78 FC 2 / BLANC MESNIL SFB 1 du 17/10/2021**

Demande de changement d'horaire.

Cette rencontre aura lieu à 13h00.

**Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de BLANC MESNIL SFB.**

**224082047 : BOULOGNE BILLANCOURT AC 2 / SENART MOISSY 1 du 17/10/2021**

Demande de changement d'horaire.

Cette rencontre aura lieu à 12h30.

**Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de SENART MOISSY.**

**U16 - CHAMPIONNAT**

**23412791 : NANTERRE ES / LINAS MONTLHERY ESA du 26/09/2021 (R2/A)**

Reprise de dossier.

La Commission,

Après avoir pris connaissance de la feuille de match et du courriel de l'éducateur de LINAS MONTLHERY ESA,

Regrettant l'absence du rapport demandé à NANTERRE E.S.,

Après réception et lecture du rapport demandé à l'arbitre officiel,

Considérant que l'arbitre officiel indique dans son rapport complémentaire que :

. à la 61<sup>ème</sup> minute, le match a été interrompu pendant 8 minutes à la suite de l'expulsion d'un joueur de NANTERRE ES contesté par l'éducateur de cette équipe ;

. l'éducateur de NANTERRE ES a souhaité poser une réserve technique mais n'y a finalement pas donné suite ;

. le match a finalement repris et est allé à son terme (score 2 buts à 0 en faveur de NANTERRE ES);

. l'éducateur de LINAS MONTLHERY ESA a souhaité poser une réserve après le coup de sifflet final ;

. la F.M.I. n'a pas fonctionné et une feuille de match papier a été rédigée ;

Considérant que l'éducateur de LINAS MONTLHERY ESA mentionne dans son rapport que :

. suite à l'expulsion contestée par l'éducateur de NANTERRE ES, l'arbitre a décidé d'arrêter le match et que les joueurs des 2 équipes se sont dirigés vers les vestiaires avant que l'arbitre ne revienne sur sa décision et décide la reprise du match ;

. le match n'a pas eu sa durée réglementaire ;

. des dysfonctionnements ont été constatés lors des formalités d'après match ;

Considérant que conformément à l'article 128 des Règlements Généraux de la F.F.F., « *Pour l'appréciation des faits, leurs déclarations ainsi que celles de toute personne missionnée par les instances pour la rencontre et assurant une fonction officielle au moment des faits, sont retenues jusqu'à preuve contraire.* »,

Par ces motifs,

**Entérine le résultat du match :**

**NANTERRE ES : 3 points – 2 buts.**

**LINAS MONTLHERY ESA : 0 point – 0 but.**

Transmet le dossier à la C.R.A. pour informations et suites éventuelles à donner.

**23413559 : VIRY CHATILLON ES 1 / CRETEIL LUSITANOS US 3 du 10/10/2021 (R3/D)**

La Commission,

Après avoir pris connaissance de la feuille de match, des rapports de l'arbitre officiel, de l'éducateur de VIRY CHATILLON ES et de l'éducateur de CRETEIL LUSITANOS US,

Considérant qu'avant le match, l'éducateur de CRETEIL LUSITANOS US a souhaité effectué le contrôle du pass sanitaire des joueurs adverses,

Considérant que l'éducateur de VIRY CHATILLON ES s'y est opposé au motif que le protocole sanitaire est de la responsabilité du club qui reçoit,

Considérant que l'éducateur de CRETEIL LUSITANOS US a donc refusé de jouer le match constatant le refus de contrôle des pass sanitaires par le club adverse,

Considérant que le match n'a pas eu lieu,

Considérant que dans sa décision du 20 août 2021, le Comité Exécutif de la F.F.F. a précisé les modalités de vérification des pass sanitaires comme suit : « Lors du contrôle des licences avant le coup d'envoi, un membre de chaque club (le référent covid ou à défaut tout dirigeant licencié) pourra vérifier, en présence de son homologue adverse, que chaque licencié de l'autre club inscrit sur la feuille de match présente un pass sanitaire valide. Lorsqu'un délégué officiel est nommé sur le match, il supervise cette vérification. L'arbitre quant à lui, qu'il soit officiel ou bénévole, prend connaissance du résultat de cette vérification avant le coup d'envoi. »,

Considérant que dans le procès-verbal de la réunion du Comité Exécutif de la F.F.F. du 20/08/2021, il a été détaillé les dispositions à prendre dans 3 situations qui pourraient se produire relatives au pass sanitaire, Considérant que la situation n°2 précise que : « Un ou plusieurs joueurs ne présentent pas un pass sanitaire valide mais malgré cela le club décide de ne pas les retirer de la feuille de match et l'arbitre (officiel ou bénévole) n'interdit pas à ce ou ces joueurs de prendre part à la rencontre : le club adverse, pour des raisons évidentes de protection de la santé de ses licenciés, peut alors exceptionnellement refuser de jouer le match. Il devra indiquer explicitement sur la feuille de match le motif de son refus de jouer. Dans cette situation, la rencontre n'a pas lieu et le club du ou des joueurs ne présentant pas un pass sanitaire valide perd la rencontre par pénalité. »,

Considérant qu'en égard à la situation n°2 précitée, c'est donc de bon droit que le club de CRETEIL LUSITANOS US a refusé de disputer la rencontre dans la mesure où il ne lui a pas été possible de contrôler les pass sanitaires des joueurs adverses,

Par ces motifs,

**. donne match perdu par pénalité à VIRY CHATILLON ES (- 1 point – 0 but) pour en attribuer le gain à CRETEIL LUSITANOS US (3 points – 0 but).**

**23412939 : ARGENTEUIL RC 1 / NEUILLY SUR MARNE SFC 1 du 24/10/2021 (R2/B)**

Demande d'inversion et d'avancement de match au 23/10/2011 d'ARGENTEUIL RC.

**Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de NEUILLY SUR MARNE SFC.**

**23413383 : PARIS 13 ATLETICO 2 / BRETIGNY FCS 3 du 24/10/201 (R3/C)**

Demande de changement d'horaire.

Cette rencontre aura lieu à 11h00.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de BRETIGNY FCS.

**U16 - FEUILLE de MATCH MANQUANTE**

**1<sup>er</sup> rappel**

La feuille de match ci-dessous doit nous parvenir dans les meilleurs délais sous peine de match perdu au club recevant (art. 44 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.).

23413242 : CHAMPS SUR MARNE AS 1 / TORCY PVM US 3 du 10/10/2021 (R3/B)

**U15 REGIONAL – CHAMPIONNAT**

**544051 – JEUNESSE AUBERVILLIERS – poule B**

Rappel : reste à purger une suspension de terrain de 1 match ferme sur la saison 2021-2022

Le club doit communiquer le nom et l'adresse d'**un terrain de repli neutre situé à 20 kms minimum de la Ville d'AUBERVILLIERS**, accompagné de l'attestation du propriétaire et ceci pour ses 2 premiers matchs à domicile.

**Dernier match concerné :**

**23374226 JEUNESSE AUBERVILLIERS / CRETEIL US du 16/10/2021**

La Commission reste en attente de la réception de l'attestation de mise à disposition des installations.

**U14 – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF**

**Rappel Calendrier des tours :**

Tour n°1 - Cadrage : le samedi 09 octobre 2021  
1/32èmes : le samedi 23 octobre 2021  
1/16èmes : le samedi 27 novembre 2021  
1/8èmes : le samedi 15 janvier 2022  
1/4 : le samedi 05 mars 2022  
1/2 : le samedi 16 avril 2022  
Finale : le samedi 11 juin 2022

**1/32èmes de Finale :**

Les rencontres se dérouleront sur le terrain du club premier nommé et auront lieu **le SAMEDI 23 OCTOBRE 2021 (visible dans la rubrique « coupes » du site internet de la LPIFF).**

<https://paris-idf.fff.fr/competitions/?id=385636&poule=1&phase=1&type=cp&tab=resultat>

**ARBITRAGE:**

Pour ces rencontres il sera désigné **UN (1) ARBITRE**, à la charge du club recevant.

En cas d'indisponibilité du terrain du club recevant, la rencontre sera inversée.

**U14 – CHAMPIONNAT****23373806 BOULOGNE BILLANCOURT AC 1 / RED STAR FC 1 du 02/10/2021 – R1/B**

La Commission,

Lecture du courriel de l'Arbitre Officiel,

Confirme le résultat saisi sur la Feuille de Match Informatique

BOULOGNE BILLANCOURT AC = 0 but. RED STAR FC = 4 buts.

**23372986 MANTOIS FC 78 2 / POISSY AS 1 du 16/10/2021 – R3/A**

Demande de MANTOIS FC 78 pour décaler le coup d'envoi du match à 16h00.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de POISSY AS qui doit parvenir au plus tard le vendredi 15/10/2021 – 12h00.

**23372985 NANTERRE ES 1 / HOUILLES AC 1 du 16/10/2021 – R3/A**

Demande de NANTERRE ES pour décaler le coup d'envoi du match à 17h00.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de HOUILLES AC qui doit parvenir au plus tard le vendredi 15/10/2021 – 12h00.

**23373257 GRIGNY US 1 / DAMMARIÉ LES LYS FC 1 du 16/10/2021 – R3/C**

Demande de GRIGNY US pour décaler le coup d'envoi du match à 15h30.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de DAMMARIÉ LES LYS FC qui doit parvenir au plus tard le vendredi 15/10/2021 – 12h00.

**C.D.M. – CHAMPIONNAT****23394783 : COURBEVOIE SP. / MALAKOFF USM du 10/10/2021 (R3/B)**

Courriel de MALAKOFF USM informant de son forfait.

**La Commission enregistre le 3<sup>ème</sup> forfait de MALAKOFF USM entraînant le FORFAIT GENERAL de son équipe C.D.M..**

**23395827 : ERMONT AM.S. / CERGY PONTOISE FC du 21/11/2021 (R2/A)**

Courriel d'ERMONT AM. S. informant de la fermeture des installations, en raison d'une manifestation.

La Commission demande au club de lui fournir un document officiel de la Mairie confirmant l'indisponibilité des installations à cette date et de se rapprocher de son adversaire pour une inversion.

**23394652 : ASNIERES FC / MONTROUGE FC 92 du 10/10/2021 (R3/A)**

La Commission,

Après lecture du rapport de l'arbitre officiel, de la feuille de match informatique et du courriel de MONTRouGE FC 92,

Considérant que suite à un accident grave de circulation sur le boulevard intérieur parisien survenu à 8h, le trafic a été très fortement perturbé,

Considérant que ces perturbations ont impactées le déplacement de l'équipe de MONTRouGE FC 92,

Considérant qu'une partie des joueurs a emprunté les transports en commun pour se rendre au stade, certains se changeant dans le métro,

Considérant qu'à l'horaire du coup d'envoi et après le délai de 15 minutes, seuls 4 joueurs de MONTRouGE FC 92 étaient présents,

Considérant que la rencontre n'a pas pu avoir lieu,

Considérant les circonstances exceptionnelles du retard de l'équipe de MONTRouGE FC 92 et les efforts fournis par les joueurs pour tenter de rejoindre le lieu du match,

Par ces motifs,

**. décide de reporter ce match à une date ultérieure.**

### **ANCIENS – CHAMPIONNAT**

#### **23395960 : MERY MERIEL BESSANCOURT / MENU COURT AS du 07/11/2021 (R3/A)**

Demande de reporter ce match au 14 novembre 2021 par les 2 clubs, en raison de travaux et de planification de 2 matchs le dimanche matin.

La Commission rappelle que les matchs de compétition régionale sont prioritaires sur les matchs de District et indique également la possibilité d'inversion, avec l'accord de votre adversaire.

**A défaut, cette rencontre sera maintenue le dimanche 07 novembre 2021 à 9h30, sur le Jean BRESTEL à MERY SUR OISE.**

#### **23395724 : CHATILLONNAIS SCM / MORANGIS CHILLY FC du 06/02/2022 (R3/B)**

Demande d'inversion des 2 clubs.

Cette rencontre aura lieu le dimanche 06 février 2022 à 9H30, sur le complexe sportif du COSEC à MORANGIS.

Les rencontres deviennent :

**Aller – 23395724 : MORANGIS CHILLY FC / CHATILLONNAIS SCM le 06/02/2022**

**Retour – 23395790 : CHATILLONNAIS SCM / MORANGIS CHILLY FC le 05/06/2022**